Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 23 D'APRILE DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2026

Rapport n°25

Designazione di i raprisentanti di a cità inde u centru di furmazione di l'amparanti

Désignation des représentants de la ville au sein du centre de formation des apprentis

Le renouvellement intégral du Conseil Municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2026, impose de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein du centre de formation des apprentis.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les statuts, adoptés le 22 juillet 2015, de l'association Jean-Jacques Nicolai, gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse, et notamment l'article 6.2 précisent les modalités de désignation des représentants à l'assemblée générale. Les représentants sont désignés par le conseil municipal, à raison de six représentants, la commune détenant la qualité de membre fondateur.

En outre, conformément à l'article 7 des statuts de l'association, le conseil municipal doit également désigner trois représentants chargés de siéger au conseil d'administration.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

<u>En conséquence, il est proposé :</u>

- De désigner six membres du conseil municipal pour siéger à l'assemblée générale de l'association « Jean-Jacques Nicolai » gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse suivants :
    - Monsieur Pasquale Castellani
    - Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
    - Madame Mathilde Mattei

- Madame Marie Stromboni
- Monsieur Alain Del Moro
- Monsieur Antoine Graziani

– De désigner trois membres du conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Jean-Jacques Nicolai » gestionnaire du centre de formation des apprentis de la Haute-Corse suivants :

- Monsieur Pierre Savelli
- Madame Mattea Lacave
- Madame Joséphine Natali

– De donner mandat à Monsieur Pierre Savelli pour présenter la candidature de la Ville de Bastia aux fonctions de président du conseil d'administration et de le charger d'exercer ces fonctions en son nom.